

Destinataire :**N° fax:**

Uni*in*formation

La lettre d'Information des adhérents d'Unifformation

SOMMAIRE

n° 2 - du 25 octobre 1999

Actualitépage 2

- Politique contractuelle de formation : les nouvelles orientations du Secrétariat d'Etat

La formation en actionspages 2 & 3

- Aide à domicile en Midi-Pyrénées : 1746 personnes formées
- L'Europe, partenaire d'Unifformation en PACA
- Les marins pêcheurs embarquent pour le XXIème siècle

4 questions à Patrick Malavieille.....page 4

rapporteur pour avis sur la formation professionnelle du Projet de loi de finances 2000

Diplômes et qualifications.....page 5

- Bienvenue aux techniciens de l'intervention sociale et familiale

Quoi de neuf à Unif' ?.....page 5

- Trois nouveaux collaborateurs à Unifformation

Voir, savoir, lire.....page 6

- Nominations
- Documents
- Agenda

Emetteur :

Service Information/Communication

En cas de mauvaise réception merci de contacter le service Info/Comm. au

01 53 02 13 33

Merci de remettre ce document à son destinataire

nb de pages : 6

y compris celle-ci

Directeur de la publication : Jean-Jacques Briouze
Rédacteur en chef : Claire Bouchareissas
Conception-Réalisation : Yveline Le Moign

Rédaction :
 Dominique Benhaim - Claire Bouchareissas -
 Véronique Gault - Etienne Le Campion.

◆ Politique contractuelle de formation : les nouvelles orientations du Secrétariat d'Etat



EDDF et CEP, respectivement engagement de développement de la formation et contrat d'études prospectives. Ces deux sigles traduisent l'essentiel de la politique contractuelle de la formation professionnelle. Nicole Péry vient d'en définir les nouvelles orientations.

Une circulaire de la Délégation générale à l'Emploi et à la formation professionnelle du 5 juillet 1999(*) définit les nouvelles orientations de la politique contractuelle. Elle traite principalement des EDDF. Que faut-il en retenir ?

- ◆ **Validation de l'expérience et de la formation** : il s'agit de favoriser les actions qualifiantes visant particulièrement les salariés à faible niveau de formation ainsi que la validation des acquis de ceux ayant développé des compétences au cours de leur expérience professionnelle.
- ◆ **Entreprises et salariés prioritaires pour les aides** : "entreprises peu structurées du point de vue des relations sociales et de l'organisation" et dont le développement repose sur la professionnalisation en particulier dans le secteur des services ; les entreprises de moins de 250 salariés "se caractérisant

par des fonctionnements peu propices à la mise en œuvre d'actions de développement des ressources humaines". Il s'agit aussi de toucher les salariés soumis à diverses formes de précarité dans leur activité professionnelle du fait de leur qualification, contrat de travail, âge ou parcours professionnel.

- ◆ **Périodicité liée au plan de formation** : les axes de développement des compétences et les finalités des actions restent inscrites dans un cadre pluriannuel mais avec la possibilité d'une traduction annuelle dans le plan de formation.

En ce qui concerne les CEP, la circulaire a pour objectif d'améliorer les conditions de mise en œuvre et de diffusion des résultats. ■

Etienne Le Campion

(*) Circulaire DGEFP n° 99-28 du 5 juillet 1999

La formation en actions

◆ Aide à domicile en Midi-Pyrénées : 1746 personnes formées

Les salariés de 41 associations d'aide à domicile de Midi-Pyrénées partent en formation, depuis 1997, dans le cadre d'un engagement de développement de la formation (EDDF).

Ce dispositif, qui se poursuit tout au long de 1999 et 2000, a permis de répondre aux importants besoins de formation professionnelle dans ce secteur : 1.746 personnes sont concernées, au total, entre 1997 et 2000.

D'un coût global de 25 millions de francs, financé par l'État (5,5 millions de francs), le Fonds social européen (7,8 millions de francs), Uniformation (6 millions de francs) et les entreprises dans le cadre de leur plan de formation (6 millions de francs), cet EDDF a été rendu possible par un formidable partenariat régional entre les associations, les syndicats d'employeurs, la DRASS, les organismes de formation et l'OPCA. L'intervention d'Uniformation s'est opérée à un double niveau : sur le plan national, en décidant d'une politique de financement de cette opération et sur le plan régional, en jouant un rôle de conseil en ingénierie de la formation pour construire et mettre en œuvre le dispositif.

Ce plan de formation permet d'intensifier le développement des emplois qualifiés dans ce secteur professionnel. Ainsi, un premier bilan intermédiaire permet de constater que 603 personnes ont déjà obtenu **leur certificat d'aptitude à la fonction d'aide à domicile (CAFAD)** et qu'une quarantaine ont suivi une formation de **responsable de secteur**, fonction non encore reconnue dans les conventions collectives, mais pourtant bel et bien réelle.

Enfin, parmi les principales actions déjà réalisées, 835 personnes ont suivi une initiation de 80 heures aux métiers de l'aide à domicile et plus de la moitié d'entre elles ont enchaîné sur un CAFAD.

Le montage et la réalisation de cet EDDF ont été optimisés, du fait, d'une part, d'une forte et très ancienne implantation des associations d'aide à domicile en Midi-Pyrénées et, d'autre part, de leur adhésion massive à Uniformation dans cette région. **Le caractère innovant de cette opération a conduit l'IGAS (l'Inspection générale des affaires sociales) à la citer en exemple dans son rapport au ministre sur « Le service d'aide aux personnes ».** ■

Dominique Benhaim

La formation en actions (suite) Page 3/6

◆ L'Europe, partenaire d'Uniformation en PACA



Uniformation va gérer, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une enveloppe de 3,5 MF du Fonds social européen (FSE). Dans cette région, les adhérents d'Uniformation pourront s'adresser directement à leur OPCA pour demander un financement européen en vue de réaliser leur projet de qualification de leurs salariés en 1999 et 2000.

Etude des besoins, aide à l'élaboration du plan de formation et dépôt de dossier seront effectués en coordination avec l'équipe d'Uniformation située à Marseille. Les dossiers complets seront transmis à la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) pour décision. Les projets de formation validés par la DRTEFP seront gérés, dans leur intégralité, par Uniformation.

Outre la simplification des démarches, la convention de partenariat entre Uniformation et la DRTEFP ouvre de nouvelles possibilités de financement aux entreprises qui investissent au delà de la contribution obligatoire dans la formation de leur personnel. Par ailleurs, l'accès au FSE est facilité pour les petites entreprises : dans le cadre de cet accord, Uniformation versera la totalité de la

participation dès la fin de la première année, faisant ainsi l'avance du FSE.

Les dossiers seront examinés par la DRTEFP dans le respect des objectifs de formation fixés par la convention de partenariat :

- Formation des salariés de faible niveau de qualification en vue du développement de leurs compétences,
- Adaptation aux nouvelles technologies et à l'évolution des outils et méthodes de travail,
- Adaptation aux exigences et évolution des marchés ou diversification des activités.

Près de 40 associations en PACA ont déjà fait part de leur projet pour qualifier leur personnel et s'adapter aux exigences du marché. Précisons que cet accord ne se substitue pas aux autres actions de formation engagées dans la région. ■

Claire Bouchareissas

◆ Les marins pêcheurs embarquent pour le XXI^{ème} siècle



Pour garder une place prépondérante sur le marché international de « l'après an 2000 », les coopératives doivent faire face aux changements survenus dans le secteur de la pêche, notamment à travers la mise en place d'un plan ambitieux d'actions de formation.

La Confédération de la coopération, de la mutualité et du crédit maritimes (CMCM) a signé en septembre, une convention de « formation, soutien au renouvellement de la profession » avec le Fonds social européen (FSE).

Réparti sur deux ans, entre juillet 1999 et décembre 2000, ce plan d'action permettra à quelque 580 marins pêcheurs des 150 coopératives du littoral de partir en formation.

Estimé à 2.313.000 F, il sera financé par Uniformation (825.000 F), la CMCM (663.000 F) et le FSE (825.000 F).

Cette convention ne permettra pas seulement aux pêcheurs français de se préparer aux enjeux du siècle prochain : elle ouvre un véritable droit à la formation à des personnes qui ne peuvent être rémunérées que lorsqu'elles sont en mer.

Une particularité qui tient encore de nombreux pêcheurs éloignés de la formation professionnelle.

Pourtant les enjeux sont énormes. Après plusieurs décennies de crise en mer, coopératives et entreprises de pêche artisanales doivent s'adapter aux exigences de l'Union européenne et y jouer un rôle actif. Ce plan s'adresse donc non seulement aux administrateurs des coopératives, mais également aux jeunes patrons.

Pour accroître la productivité et se maintenir dans les eaux internationales, les cadres des coopératives doivent se poser en interlocuteurs et stratèges économiques. Il leur faut également donner le goût du large aux jeunes.

Les nouveaux venus à la tête des entreprises de pêche, quant à eux, ne sont plus de simples capitaines, mais de véritables entrepreneurs rompus aux techniques, tant de la pêche que de la gestion. Ils se familiariseront au marché actuel, à son évolution et ses enjeux économiques ou politiques : identification des concours dans l'UE, réglementation européenne, politique régionale de la pêche dans l'UE, développement du littoral, politique portuaire, etc. Ils se prépareront également à prendre des responsabilités au sein des coopératives. ■

D.B.

4 questions à ...

La formation professionnelle est devenue un enjeu de l'entrée dans le nouveau millénaire. La réforme, dans les semaines à venir, va lui donner une nouvelle impulsion. Pour le député, les cotisations légales des entreprises devraient être augmentées. Il reste pourtant encore à changer les mentalités : « Les entrepreneurs ne doivent plus voir la formation comme une dépense mais comme un investissement ».

Uni-Information : Quelle est la part de la formation professionnelle dans le budget 2000 ? »

Patrick Malavieille – « On peut dire qu'elle est en augmentation. Le budget de l'emploi et de la solidarité, dans lequel entre en partie la formation professionnelle, est en augmentation de 4,3% par rapport à 1999. Mais on émerge encore sur d'autres budgets. Les crédits sont maintenus à la hausse. On poursuit donc la phase de redressement de la formation professionnelle. »

Uni-I : La réforme annoncée de la formation se traduit-elle d'ores et déjà ?

P.M. – « Le fait que Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, réaffirme la nécessité de donner plus de moyens à la qualification est intéressant. Il montre qu'il y a un réengagement institutionnel de l'Etat. Il a été aussi souligné tout au long de l'année le besoin de rénover le financement de la formation professionnelle dont les crédits avaient été en augmentation de 3,68%. Mais il faut aller au-delà de l'effet d'annonce. »

Uni-I : Quelles sont les mesures que vous pensez nécessaires ?

P.M. – « Une proposition de loi sur la formation professionnelle a été déposée à l'assemblée nationale le 12 juillet dernier. Elle veut permettre à chaque salarié de progresser tout au long de sa vie. Une formation n'est pas simplement nécessaire en début de carrière professionnelle. D'autres étapes sont cruciales pour répondre aux exigences nouvelles des marchés. »

Cela passe bien sûr par le droit au bilan qui est très important, puis le droit personnel à la qualification. Avec la validation des acquis, on pense au rôle pilote que doivent jouer les organismes engagés dans ce secteur.

La loi de 1971 a permis une avancée qui doit encore être développée avec une obligation de formation correspondant aux niveaux des branches et des entreprises, à l'équivalent de 10%, en moyenne, d'un temps de travail effectif.

Cette obligation doit aussi s'inscrire dans un cadre nouveau de négociations collectives qui devra s'appliquer, régulièrement, tous les deux ans, au niveau de l'entreprise. Avec bien sûr pour interlocuteurs les salariés, les employeurs et les organisations syndicales représentatives. Il serait bon également de renforcer les droits de regard des comités d'entreprise sur les plans de formation. Ces propositions reposent évidemment sur les remontées que nous avons pu avoir lors de consultations des organismes de formation, des salariés, des syndicats et des entrepreneurs...

Patrick Malavieille 

député PC du Gard, rapporteur pour avis sur la formation professionnelle du Projet de loi de finances 2000.

Financièrement, l'Etat doit faire un effort, mais les entreprises également. Dans un certain nombre d'entreprises, on continue de penser que la formation est une dépense. Or si on la considère comme un acquis, un investissement pour l'entreprise, elle devient un réel outil de développement. Quand on achète une machine, on a l'impression qu'on a fait un gros investissement, quand on

envoie des gens en formation, on a le sentiment que c'est un supplément de charge. Mais c'est aussi important.

On ne pourra bien sûr pas réformer le système de formation professionnelle si les moyens financiers ne suivent pas. »

Uni-I : Justement, où se situent les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans ce projet ?

P.M. – « La part de cotisation légale pourrait être modifiée en calculant le rapport de la masse salariale à la valeur ajoutée pour que les entreprises

participent de manière plus importante à la formation. Il y a tout de même le cas des PME-PMI en dessous de cinquante salariés où l'on pourrait envisager de créer un nouveau fonds en utilisant la baisse des charges sociales sur les bas salaires. Cette option pourrait dégager des fonds pour venir en aide aux entreprises qui en ont besoin. Il faut aussi que les pouvoirs publics favorisent les entreprises qui forment avec, par exemple, l'ouverture à des prêts à très bas taux ou à taux nuls.

Par ailleurs, on a intérêt dans le cadre de la réforme de la loi de 1971, à ce que les OPCA et l'ANPE mettent en commun leurs ressources, qu'elles soient complémentaires. A partir de nos expériences locales, on sent qu'il y a beaucoup de cloisonnement. Et c'est vraiment dommage !

Les conventions qui sont régulièrement passées au niveau régional entre les OPCA et les différents acteurs publics sont déjà un apport considérable. En même temps, sur le plan national, et notamment pour les organismes les plus implantés, la question du partenariat, de la mise en commun des ressources, de la mobilisation des moyens et des services, reste posée de manière importante. Il ne faut plus que la main droite ignore ce que fait la main gauche ». ■

Propos recueillis par Dominique Benhaim

Diplômes et qualifications

Page 5/6

◆ Bienvenue aux techniciens de l'intervention sociale et familiale

1949-1999 : le terme de travailleuse familiale aura vécu cinquante ans. Attendu depuis quelques mois, un décret (*) publié le 11 septembre au Journal officiel concrétise la réforme de la profession : nouvelle dénomination et renforcement de la formation.

La dénomination de "Technicien de l'intervention sociale et familiale" remplace officiellement celle de travailleuse familiale. Un **diplôme d'Etat** est créé. Les titulaires de ce diplôme "interviennent auprès de familles, de personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, de personnes âgées ou de personnes handicapées, soit à domicile, soit en établissement ou service s'inscrivant dans les politiques d'action sociale". Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent "une intervention sociale préventive et réparatrice à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants".

Le certificat de travailleuse familiale (qui datait de 1974) disparaît lui aussi. Les titulaires de ce certificat sont, de droit, titulaires du nouveau diplôme d'Etat. Ce dernier sanctionne une formation dispensée sur une **période de 18 à 24 mois** composée de :



- **950 heures de formation théorique** comprenant 5 unités de formation
 - gestion de la vie quotidienne (200 h),
 - connaissances spécifiques des publics aidés (400h),
 - environnement social des personnes aidées et action sociale (120 h),
 - méthodologie de l'intervention sociale (170 h),
 - culture générale (60 h).
- **8 mois de stages.**

Il n'y a pas de conditions de diplômes à l'entrée en formation mais il faut réussir les épreuves de sélection organisées par les centres de formation. Pour l'année 1999-2000, et à titre provisoire, ce sont les mêmes que ceux qui dispensaient auparavant la formation de travailleuse familiale.

Des allègements de formation ou de stages peuvent être accordés par la DRASS selon les certificats ou diplômes dont le candidat est titulaire. La procédure de validation des acquis est intégrée dans l'examen du diplôme d'Etat. ■

E.L.C.

(*) Décret n° 99-779 du 9 septembre 1999, Journal officiel du 11 septembre 1999

Quoi de neuf à Unif' ?



- **Au siège, à Paris :**
Jean-Pierre SOLA
a rejoint Unifinformation le 2 août, en qualité de **Responsable d'études**. Sa mission principale consiste à analyser, diagnostiquer, préconiser et réaliser des études micro et macro-économiques généralistes ou spécialisées pour et à la demande des instances politiques d'Unifinformation. Jean-Pierre SOLA était auparavant formateur-consultant en organisation logistique.
- **A Unifinformation Est :**
Bertrand de BEJARRY
est le nouveau **Conseiller en formation** d'Unifinformation-Est à Dijon, aux côtés de Brice COCSET, délégué interrégional. Il aura pour mission de conseiller les adhérents alsaciens, bourguignons, franc-comtois et lorrains. Il a pris ses fonctions le 14 septembre.
- **A Unifinformation Paris-Nord :**
Yves WOIRIN
est le nouveau **Conseiller en formation** de la région Nord-Pas-de-Calais. Il a pris ses fonctions le 27 septembre.
Isabelle BOYER-CHAMMARD demeure le conseiller en formation des adhérents de la région Picardie, et élargira ses fonctions d'ingénierie et de conseil en formation à la région parisienne.

NOMINATIONS

Dominique GILLOT, membre de l'Action pour le renouveau socialiste, députée du Val d'Oise en 97, a été nommée secrétaire d'Etat à la Santé et à l'Action sociale.

Geneviève RIALLE-SALABER est nommée chef du département du FSE et des programmes communautaires à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Jacqueline JOUGLA, a été élue présidente de la MGPTT (Mutuelle générale des PTT).

Jean-Michel LAXALT auparavant vice-président, a été élu président de la MGEN (Mutuelle générale de l'Education nationale).

Loïc LEGRAND, de l'Association d'aide à domicile de la Mayenne, a été élu à la présidence de la Fnafad (Fédération nationale d'aide familiale à domicile).

Fernand TOURNAN, auparavant président du comité de Haute-Garonne, prend la présidence de l'Apajh (Association pour adultes et jeunes handicapés).

DOCUMENTS

« **L'Économie sociale européenne : ou la tentation de la démocratie en toutes choses** » de Thierry Jeantet. Où l'Économie sociale est présentée comme une nouvelle forme de solidarité au regard des richesses économiques. *Ciem éditions, 332 p, 170 F.*

« **Education et formation dans la Communauté européenne : un espace de coopération** » d'Antoine Bousquet. Pour mieux comprendre les mécanismes de la coopération communautaire et les enjeux de la négociation sur le renouvellement des programmes Socrates et Leonardo. *La documentation française, 155 p, 65 F.*

« **Traité des sciences et des techniques de la formation** » sous la direction de Philippe Carré et Pierre Caspar. Comment et pourquoi l'adulte apprend-il ? Comment construire et animer un dispositif de formation ? Une réflexion et une extrapolation sur ce qu'est et ce que sera la formation des adultes. *Dunod, 514 p, 165 F.*

AGENDA

Du 24 au 28 novembre 1999 :
Salon du sport, de l'éducation et de la formation (Paris Porte de Versailles).
☎ 01 45 42 18 51


Du 30 novembre au 2 décembre 1999 :
26^{ème} congrès de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux). (Lille - Grand Palais). Uninformation est partenaire officiel.
☎ 01 53 36 35 01



Le 2 décembre 1999 :
« De l'école à l'entreprise : quelle orientation professionnelle ? » : colloque organisé par François Loos, député du Bas-Rhin, sous le haut patronage et en présence de Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle, et d'Adrien Zeller, président du conseil régional d'Alsace. (Strasbourg - Parlement européen)
☎ 01 40 20 98 88

Forums organisés par l'USGERES :

- ◆ Le 19 novembre 1999 : Nantes
- ◆ Le 26 novembre 1999 : Lyon
- ◆ Le 10 décembre 1999 : Toulouse
- ◆ Le 6 janvier 2000 : Paris
- ◆ Le 14 janvier 2000 : Lille
- ◆ Convention nationale : le 15 mars 2000 à Paris

☎ 01 43 41 71 72  **01 43 41 72 22**

LE CHIFFRE DU MOIS

Au 27 août 1999, le bilan des emplois-jeunes fait état de **208.000 postes** créés et **186.329 embauches** réalisées.

